

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-DN149

présenté par
M. Lachaud, rapporteur

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	150 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	150 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	150 000	150 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les effectifs de la cellule Thémis placée au sein du contrôle général des armées.

La mission d’enquête sur les violences sexuelles et sexistes appelait un « dimensionnement » de la cellule à la hauteur des tâches qui lui sont confiées ; le doublement récent du nombre d’agents, pour un effectif atteignant 15 personnes en septembre 2024, s’inscrit dans cette orientation. Toutefois, ce nombre demeure largement insuffisant au vu de l’ampleur du phénomène ; les données de la

mission d'enquête VSS montrent qu'un tiers des femmes militaires ont été exposées à un comportement relevant de VSS.

A cette fin, il est proposé de prélever 150 000 euro sur l'action 7 "Prospective de défense" du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense" et de les verser sur les crédits de l'action 6 "Politique des ressources humaines " du programme 212 "soutien de la politique de défense".

La diminution des crédits du programme 144 vise à rendre l'amendement conforme aux règles de recevabilité financière prévues par l'article 40 de la Constitution.